

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 NOVEMBRE 2015

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

OBJET

**Avis du Conseil  
Municipal sur  
l'abrogation du titre  
d'existence légale de  
l'établissement particulier  
appartenant à la  
congrégation des soeurs  
hospitalières de Saint-  
Thomas de Villeneuve**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 16 novembre 2015  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 13 novembre 2015  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 novembre 2015

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général  
des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille quinze, le 12 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 novembre deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD\*, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Madame PEUGNET, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame CLECH, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

\*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 15 H 00, les procès-verbaux des séances du 24 septembre 2015 et 29 septembre 2015, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 15 H 01, 15 H 02, 15 H 03, 15 H 04, 15 H 05, 15 H 06 et 15 H 07)

**Avait donné procuration :**

Madame RICHARD à Monsieur LAMY  
Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN  
Monsieur ROUSSEAU à Monsieur PETROVIC  
Madame MACE à Monsieur AUDURIER  
Madame TÉA à Madame de CIDRAC  
Madame NASRI à Monsieur PERICARD  
Monsieur LEGUAY à Monsieur MIRABELLI

**Secrétaire de séance :**

Madame CLECH

**N° DE DOSSIER** : 15 H 06

**OBJET** : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ABROGATION DU TITRE D'EXISTENCE LÉGALE DE L'ÉTABLISSEMENT PARTICULIER APPARTENANT A LA CONGRÉGATION DES SŒURS HOSPITALIÈRES DE SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE

**RAPPORTEUR** : Madame HABERT-DUPUIS

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Congrégation des Sœurs Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve a été établie au 15 rue des Louviers à Saint-Germain-en-Laye par décret du 16 juillet 1810.

L'activité scolaire de cette congrégation ayant été transférée au sein d'un autre organisme, cet établissement particulier n'a plus d'activité directe depuis le 16 mai 1989.

La Supérieure, avec l'aval de l'Évêque de Versailles, a fait connaître au Ministère de l'Intérieur son souhait de voir prononcer l'abrogation du titre d'existence légale de l'établissement.

La procédure d'abrogation applicable en l'espèce relève du décret du 16 août 1901 pour la reconnaissance légale des établissements dépendant d'une congrégation reconnue. Elle nécessite la signature d'un décret en Conseil d'État pris après avis du Conseil Municipal de la commune du siège de l'établissement et rapport du Préfet du Département concerné.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'abrogation du titre d'existence légale de l'établissement.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ÉMET un avis favorable à l'abrogation du titre d'existence légale de l'établissement particulier appartenant à la Congrégation des Sœurs Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve et autorise Monsieur à transmettre cet avis au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye